

Tribune libre

Dans notre dernier numéro, nous avons inauguré cette rubrique. C'est une prise de contact avec nos lecteurs, une invitation qui leur est adressée à venir, à cette « Tribune libre », exprimer leur point de vue sur la chose olympique, leurs idées, leurs suggestions. C'est aussi, dans une certaine mesure, cette « consultation » suggérée ici même aujourd'hui, et dans son journal auparavant, par l'éminent rédacteur en chef de l'« Equipe », à Paris. M. Gaston Meyer est un praticien du sport. Il en connaît l'histoire comme l'actualité dans les moindres détails, et si ses éditoriaux sont lus avec intérêt jusque dans les plus hautes sphères de l'administration sportive, c'est qu'ils sont inspirés par le réalisme qui marque notre temps.

Avant de laisser la parole à Gaston Meyer, rappelons à nos lecteurs qui souhaitent s'exprimer dans notre « Tribune libre » qu'ils doivent nous adresser leurs textes en français ou en anglais. Qu'ils en soient d'avance remerciés.

Réd.

Faut-il réformer le C.I.O. ?

Le Comité International Olympique est un organisme permanent. Il se recrute lui-même par l'élection de personnalités qu'il juge qualifiées, sous réserve que celles-ci parlent français ou anglais et soient nationaux résidents d'un pays doté d'un Comité National Olympique reconnu par le C.I.O., etc.

...Les membres du C.I.O. sont ses représentants auprès de leur pays respectif, et non les délégués de leur pays au sein du Comité. Ils ne peuvent accepter des gouvernements de leur pays ou de qui que ce soit, aucun mandat, susceptible de les lier ou d'entraver la liberté de leur vote.

Ce rappel des principes essentiels de la Charte Olympique est nécessaire. Ces principes remontent à 1894. Ils n'ont pas été modifiés sauf sur un point que voici :

Il ne sera nommé qu'un seul membre par nation, exception faite pour de grands pays où le Mouvement Olympique est très répandu, le maximum prévu désormais étant de deux...

Coubertin, en son temps, pensait autrement. Il a même déclaré : *Je choisirai volontiers dix Patagons, si leur valeur les désigne.*

Depuis, le sport s'est très largement universalisé ; il a bien fallu en tenir compte...

A l'heure actuelle, le C.I.O. compte 118 Comités Nationaux Olympiques et seulement 70 membres de 53 nationalités différentes ; 65 pays affiliés ne sont donc pas directement représentés.

Voici quelques années, les membres soviétiques ont proposé une réforme totale du C.I.O. Celui-ci — selon le projet présenté — serait composé :

- a) des membres actuels du C.I.O. jusqu'à extension ;
- b) des présidents des Fédérations Internationales Olympiques, au nombre de 26 ;
- c) des présidents des Comités Nationaux Olympiques, au nombre de 118.

Ce qui aurait fait — sur les données actuelles — 214 membres, soit un véritable parlement.

Ce projet accordait, quasi automatiquement, la majorité aux représentants des Comités Natio-

naux Olympiques qui tous dans leur composition ne sont pas conformes aux règles du C.I.O.

Dès lors le C.I.O. eut été, en mesure de sport, la réplique de l'O.N.U. Avec le risque de formation de blocs, plus ou moins politisés. L'accession à l'indépendance des jeunes pays d'Afrique ou d'Asie aurait posé d'autres problèmes. Non que ces pays ne méritent pas de faire entendre leur voix. Encore leur faut-il acquérir une certaine expérience des problèmes du sport. En outre, la décolonisation a fait naître un grand nombre de nations de faible population. Peut-on raisonnablement penser qu'elles puissent avoir séparément l'importance des Etats-Unis ou de l'U.R.S.S., par exemple ?

En revanche, on ne voit pas d'objections majeures à la nomination *ès qualité* (et pour le temps limité de leur mandat) des présidents de Fédérations Internationales dont les avis techniques seraient écoutés.

La grande majorité des membres du C.I.O. actuel sont des anciens sportifs. On ne met en doute ni leur compétence, ni leur honnêteté, ni leur courage. Mais l'indépendance matérielle qu'on exige d'eux (il y a parfois, à cet égard, des accommodements avec le ciel) limite le recrutement et, en tout cas, écarte automatiquement des personnes réputées pour leur compétence. En outre, la nomination à vie contribue à élever l'âge moyen d'un aréopage essentiellement représentatif mais qui risque d'être progressivement séparé de la vie sportive active et de l'évolution moderne.

Réformes limitées

Le principe de la cooptation n'est pas discutable dans la mesure où il affirme l'indépendance du C.I.O. à l'égard des pouvoirs publics et des pouvoirs d'argent.

Mais le moment semble venu — sous peine d'une révolution plus brutale — d'aménager ce principe.

Comment ?

En fixant des quotas continentaux comme le suggère implicitement le symbole des cinq anneaux.

Comment fixer ces quotas ?

Deux éléments pourraient entrer en ligne de compte : 1° le chiffre de la population de chaque pays membre ; 2° les résultats obtenus au cours des Jeux Olympiques. Selon un critère à préciser mais portant sur un assez grand nombre d'athlètes ou d'équipes classées.

Peut-être en viendra-t-on un jour à créer des Comités Olympiques d'Europe, d'Amérique, d'Afrique, d'Asie et d'Australasie... et à préconiser l'organisation de Jeux Continentaux qui pourraient servir d'éliminatoires olympiques simplifiant les problèmes d'organisation. Nous n'en sommes pas encore là.

Ainsi donc le C.I.O., dans le présent, pourrait être formé d'un groupe de membres cooptés appartenant, selon une proportion à fixer, aux cinq continents, auxquels s'ajouteraient *ès qualité* les présidents des Fédérations Internationales pour le temps de leur mandat.

Serait-ce tout ?

Non sans doute.

Le C.I.O. certes devrait avoir seul pouvoir de décisions. Mais l'on doit souhaiter que celles-ci soient prises en toute connaissance et non pas un peu au hasard des effets de séance, par conséquent plus sentimentales que raisonnées.

(N'a-t-on pas vu, à quelques séances d'intervalle, le volleyball exclu des Jeux puis rétabli, à la faveur d'un artifice ?)

On peut se fier à l'intelligence et au bon sens des membres du C.I.O. Mais ne faudrait-il pas leur apporter, objectivement, les divers éléments des problèmes à résoudre ?

Il doit bien se trouver de par le monde une dizaine d'experts — il n'en faut pas davantage — ayant une connaissance générale objective du sport et de son évolution universelle.

La mission de ce petit groupe d'experts habilité et nommé par le C.I.O., mais non incorporé à celui-ci, des F.I. et des C.N.O. consisterait à enquêter, à étudier les problèmes qui lui seraient soumis et à suggérer sous forme de rapport des solutions, sans naturellement pénétrer dans le domaine rigoureusement technique, lequel reste du seul ressort des Fédérations Internationales respectives, suivre l'évolution sportive dans le monde, apprécier tel développement ou telle désaffection, proposer des solutions justes sans souci des intérêts particuliers des divers sports toujours tentés de tirer le plus possible la couverture à eux, ne serait-ce pas en définitive faire œuvre utile ?

Car il s'agit tout simplement de consolider l'édifice olympique par le choix d'une évolution raisonnée qui seule, à mon avis, pourrait éviter une révolution plus brutale avec les risques d'une scission qui serait un très grand malheur pour l'idée sportive, l'un des fondements de la civilisation.

Gaston Meyer.